



Beaucoup d'aptitudes mais pas de liste !!!

CAPL de liste d'aptitude de B en A

La CAPL de liste d'aptitude de B en A s'est tenue ce jeudi 16 novembre.

Les conditions requises au 31/12/2018 pour participer à la sélection sont d'être agent de catégorie B et d'avoir au moins 15 ans de services publics dont 8 ans en catégorie B.

Les agents qui seront promus suite à la CAPN devront formuler une demande de mutation à titre prévisionnel à effet au 1er septembre 2018.

Ils s'engagent à rester 3 ans dans la spécialité choisie.

Pour cette CAP, le potentiel d'agents retenus est de 0 !!!

Cette diminution des potentialités s'observe au niveau national.



246 agents figuraient sur la plage d'appel.

33 ont sollicité l'examen de leur demande.

1 dossier était proposé excellent par la Direction.

0 très bon.

31 à revoir.

1 dossier est traité directement par le bureau RH1C à Bercy.

pour info, les deux dernières lettres du nom de l'agent ont été remplacées par des XX afin de préserver l'anonymat dans les moteurs de recherche (comme Google).

Agent classé "excellent"

BALLAxx Jean-Pierre

FO DGFIP 54 est la seule organisation syndicale à avoir voté pour l'agent classé excellent

Votre représentant **FO DGFIP 54** :

Arnaud HELSTROFFER